

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET (sauf de la motion à la délibération 2015.10.02), M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie d'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations 2015.10.08 à 16 - pouvoir à M. de MAZIERES), Mme Coralie BELMER, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf de la motion à la délibération 2015.10.06), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON,

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER (pouvoir à M. BELLIER),
M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. RIVAUD),
M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. SOUDRY),
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme BRAU),
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme d'ESTÈVE),
M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à Mme BELMER),
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme LE MÉNÉ),
Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. TOURELLE),
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. NOURISSIER),
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme RIGAUD-JURÉ),
Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme PERILLON),
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. DURAND),
M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme DENAISON),
M. Claude VUILLIET,
M. François-Xavier BELLAMY,
M. Erik LINQUIER,
M. Benoît de SAINT SERNIN.

Secrétaire de séance : **Mme Amélie GOLKA**

Date de convocation : 6 octobre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

**Titre : Installation de l'École des Mines ParisTech sur le Campus Safran.
Attribution d'une subvention par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'école des Mines ParisTech pour le financement mutualisé de matériel de recherche.**

M. Philippe BRILLAULT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et L.5216-5 I al 1;

Vu les délibérations n°2010-02-02 et n°2011-06-17 des Conseils communautaires du 10 février 2010 et du 28 juin 2011 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu la délibération du Conseil général des Yvelines du 21 décembre 2004 approuvant le dispositif départemental de développement économique, modifié par délibérations les 24 mars 2006, 23 mars 2007, 18 février 2008, 26 juin 2009 et 25 novembre 2011 ;

Vu le courrier adressé le 2 décembre 2014 par le directeur de l'Ecole des Mines ParisTech au Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sollicitant une participation financière ;

Vu l'avis favorable à la majorité absolue de la commission du développement économique rendu le 10 septembre 2015 et l'avis favorable à l'unanimité de la commission de l'administration générale, des finances et du personnel rendu le 16 septembre 2015.

En 2014, l'Ecole des Mines ParisTech, connue pour son cycle de formation d'ingénieurs, a décidé de s'associer au projet de campus d'innovation développé par la société Safran sur les communes de Châteaufort et de Magny-les-Hameaux.

Dans ce cadre, cette école, établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministre chargé de l'Industrie, va implanter sur ce campus deux de ses laboratoires : le centre des matériaux, qui compte 190 personnes et le centre d'efficacité des systèmes énergétiques, qui compte 80 personnes.

Leurs thématiques de recherche figurent au cœur des priorités de l'Etat : transition énergétique et matériaux d'avenir.

L'implantation de ces laboratoires, plateformes analytiques et expérimentales de rang mondial autour des enjeux des matériaux et de l'énergie, offre des perspectives de partenariat nombreuses et structurantes pour les entreprises situées sur le territoire de l'intercommunalité.

L'installation de ce matériel de recherche spécifique présente un avantage stratégique, notamment pour les activités des sociétés impliquées dans le projet de VEDECOM et dans le secteur de l'aviation car il permettra de renforcer le cluster aéronautique de Paris-Saclay situé autour de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

A la suite d'une sollicitation de l'Ecole des Mines, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite participer au financement de ces équipements, afin de soutenir la dynamique économique de son territoire. Cette aide s'inscrit dans la stratégie de développement économique communautaire, qui prévoit un soutien des filières automobile et aéronautique.

Le plan de financement de ces équipements représente un effort collectif. Il comprend des aides de la part de plusieurs collectivités dont :

- le Commissariat général à l'investissement – Etat à hauteur d'1,820 millions d'€,
- le conseil régional d'Ile-de-France à hauteur de 780 000 € (à confirmer dans le cadre de l'appel à projet SESAME 2015),
- le conseil départemental des Yvelines à hauteur d' 1,500 millions d'€,
- la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines à hauteur de 375 000 €,
- et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à hauteur de 375 000 € (soit 12,5% du montant HT des dépenses d'investissement pour l'acquisition des équipements).

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention entre les différents partenaires, pour le cofinancement d'équipements mutualisés de recherche.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) de participer au financement du programme d'investissements scientifiques de l'École des Mines ParisTech à hauteur de 375 000 € ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention de financement entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les différents partenaires pour le financement des équipements de recherche, ainsi que tout document y afférent ;
- 3) d'imputer la dépense au chapitre 204 : « subventions d'équipement versées », nature 204181 : « subventions d'équipement versées aux autres organismes publics pour du mobilier, du matériel ou des études », fonction 90 : « interventions économiques ».
- 4) d'imputer l'avance en dépense et en recette au chapitre 23 : « immobilisations en cours », nature 237 : « avances versées sur commande d'immobilisations incorporelles », fonction 90 : « interventions économiques ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : **55** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté
à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(1 voix contre de M. SIMEONI

et 4 abstentions de M. BELLIER, Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Mme KIBLER et Mme SCHMIT).

Pour le Président,
par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Résumé de l'acte : Installation de l'Ecole des Mines ParisTech sur le Campus Safran (plateau de ...

Date de décision : 13/10/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.5. Subventions

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 19/10/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151013-2015_10_03-DE

Pièces jointes :

2015-10-03 DEV ECO - installation de l'Ecole des Mines - CAMPUS SAFRAN.pdf

ANNEXE 2015.10.03 DEV ECO - Convention Mines ParisTech.pdf

Historique :

19/10/2015 18:05:43	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
19/10/2015 18:06:24	En cours de transmission	
19/10/2015 18:07:43	Transmis en Préfecture	
19/10/2015 18:09:49	Accusé de réception reçu	